



**DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT**

**Service de la Prévention
des Pollutions et des
Risques**

**Bureau de
l'Environnement
Industriel**

19 Avenue Foch
BP 3718
98846 NOUMEA CEDEX

Téléphone
24 32 61

Télécopie
24 32 57

Mél
@province-
sud.nc

affaire suivie par

La directrice adjointe,

à

Monsieur le gérant
SARL VALENCIA
6 rue Montcalm
BP 1845
98845 Nouméa

N° 2011-12356/DENV

Nouméa, le 31 MAR. 2011

Objet : Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) - ouvrage de traitement des eaux usées de la résidence VALENCIA à Nouméa

Réf : Dossier de déclaration reçu le 7 mars 2011

Monsieur,

Veillez trouver ci-joint le récépissé de déclaration n°2011-12354/DENV du 24 mars 2011 délivré à la SARL VALENCIA concernant l'exploitation d'un ouvrage de traitement et d'épuration des eaux usées de la résidence VALENCIA sise 8 rue Colnett, Motor Pool, Nouméa.

Vous trouverez également ci-joint la délibération fixant les prescriptions applicables auxquelles vous êtes tenus de vous conformer pour l'exploitation de cette installation. Je vous rappelle que vous devez notamment réaliser chaque année un bilan 24 heures, constitué d'une analyse, sur un échantillon moyen journalier de l'eau traitée, des paramètres pH, MES, DCO et DBO₅.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

La directrice adjointe de l'environnement,

C. MARTINI



P.J. : - 1 récépissé de déclaration
- 1 copie de la délibération n°10277/DENV/SE du 30/04/2009

Copie : inspection des installations classées (DENV)